

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 11 avril (11/04/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoints,**
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Eïette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Fernand RODRIGUEZ (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET **Conseillers Municipaux.**

Madame GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

10 – 11 avril 2019

10. Subventions aux associations – domaine personnel - 2019

Rapporteur : Madame GARRIGUES

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des Finances du 2 avril 2019,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations dont le nom figure ci-dessous.

Nom des associations	Montant 2018	Montant 2019
ASSOCIATIONS PERSONNEL		
ADP2M AMICALE DU PERSONNEL MAIRIE	20 500 €	15 000 €
TOTAL	20 500 €	15 000 €

Pour copie conforme
Moissac le 12 avril 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET